



Milly-la-Forêt, le 04 avril 2024.

Objet : Convocation au Conseil municipal du 11 avril 2024.

Chère collègue, Cher collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil municipal se réunira le :

Jeudi 11 avril 2024 à 20h30 en salle du Conseil

VOICI L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

1. Admission en non-valeur de créances sur le budget principal
2. Modification des tarifs du festival de l'escalade
3. Remboursement des frais de réparation engagés par Monsieur DELAITRE
4. Vote des taux d'imposition 2024
5. Vote des subventions communales aux associations
6. Mise en place du « tremplin citoyen communal » : création d'une aide au permis de conduire pour les jeunes Milliaçois
7. Signature d'un bail de chasse entre la Commune et Monsieur SCOLARI
8. Inscription du site de la Haute Pierre au plan départemental des espaces, sites et itinéraires
9. Tirage au sort des jurés d'Assises pour l'année judiciaire 2025
10. Signature d'une convention entre l'Espace France Services de Milly-la-Forêt et confluences médiations pour la mise en place d'une permanence d'accès à la médiation
11. Signature d'une convention de partenariat entre la Recyclerie du Gâtinais et la Médiathèque du Moustier
12. Mise en vente de nouveaux produits dérivés à l'Espace culturel Paul Bédu
13. Modification du règlement intérieur de la médiathèque
14. Modification du tableau des emplois

Comptant sur votre présence, je vous prie de bien vouloir croire, Chère collègue, Cher collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

**Le Maire,
Patrice SAINCARD.**

Liste des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 :

- Décision du Maire en date du 31 janvier 2024 – Acceptation du devis fourni par la société FLORIADES DE L'ARNON pour la fourniture de tapis de fleurs dans le cadre du fleurissement de la Ville pour un montant HT de 21 853,23 euros (vingt-et-un mille huit cent cinquante-trois euros et vingt-trois centimes hors taxes)
- Décision du Maire en date du 31 janvier 2024 – Acceptation du devis présenté par la société OVERTOP SECURITY, pour le renouvellement des licences antivirus permettant de protéger le parc informatique de la collectivité, d'un montant HT de 5846,79 euros (cinq mille huit cent quarante-six euros et soixante-dix-neuf centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 31 janvier 2024 – Acceptation du devis présenté par la société OVERTOP SECURITY, pour le renouvellement des licences des sites distants pour la protection du trafic Internet entrant, sortant ou à l'intérieur du réseau privé de la collectivité de Milly-la-Forêt, d'un montant HT de 6 605,08 euros (six mille six cent cinq euros et huit centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 2 février 2024 – Acceptation du devis présenté par la société LETOURNEAU pour le curage des fossés d'un montant HT de 30 050 euros (trente mille cinquante euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 2 février 2024 – Acceptation du devis présenté par la société LETOURNEAU pour la réalisation de puisards Chemin de la Guichère d'un montant HT de 3 900 euros (trois mille neuf cents euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 2 février 2024 – Acceptation du devis présenté par le cabinet BR Architectures pour la réalisation d'une mission de dépôt de permis de construire pour la couverture et la clôture du mur d'escalade du Boulodrome d'un montant HT de 4 500 euros (quatre mille cinq cents euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 05 février 2024 – Acceptation du devis fourni par la société SOIRS DE FETES pour la conception et la réalisation d'un feu d'artifice le dimanche 30 juin 2024 pour la Fête de la Saint-Pierre, d'un montant HT de 6083,33 euros (six mille quatre-vingt-trois euros et trente-trois centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 07 décembre 2024 - Acceptation du devis fourni par la société FROID XS pour la mise en place d'une solution de pilotage à distance des climatiseurs de la maison des associations d'un montant HT de 4 042,75 euros (quatre mille quarante-deux euros et soixante-quinze centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 07 février 2024 -Bail de location du logement de secours meublé sis 1 place de République à Mme et M. LERICHE pour une durée de 3 mois
- Décision du Maire en date du 8 février 2024 – Acceptation des devis fournis par la société DESMAREZ pour l'achat de nouvelles télécommandes et la modification de la sirène dans le cadre du PPMS, d'un montant HT de 4653 euros (quatre mille six cents euros et cinquante-trois centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 19 février 2024 – Acceptation du devis fourni par la société RMSK HWJ CONSULTING, d'un montant HT de 9 800 euros (neuf mille huit cents euros hors taxes) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, conseil et formation dans le cadre de la mise en œuvre du RGPD au sein de la collectivité pour l'année 2024,
- Décision du Maire en date du 19 février 2024 – Acceptation du devis fourni par la société GODIN SAS, d'un montant HT de 4446,99 euros (quatre mille quatre cent quarante-six euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes hors taxes) pour la fourniture et la pose d'un brûleur gaz pour la chaudière de l'école Jean Cocteau,

- Décision du Maire en date du 20 février 2024 – Acceptation du contrat fourni par la société FICHET BAUCHE TELESURVEILLANCE, d'un montant HT de 3 954,60 euros (trois mille neuf cent cinquante-quatre euros et soixante centimes hors taxes) pour la maintenance du système de télésurveillance des bâtiments de la Ville pour l'année 2024,
- Décision du Maire en date du 20 février 2024. Acceptation du devis fourni par la société IA-K STUDIO Graphique d'un montant 2 720,00 euros HT (deux mille sept cent vingt euros) pour la conception et l'impression de 18 panneaux photographiques pour une exposition dans le Parc du Moustier,
- Décision du Maire en date du 20 février 2024 - Acceptation de l'avenant n°0001 au lot n°4 intitulé « Décors peints » du marché de restauration de la Chapelle Saint-Blaise conclu entre la Ville et le groupement mandaté par Marie Odile HUBERT pour un montant de 9 500 € HT en plus-value (neuf mille cinq cents euros hors taxes) portant le montant du lot à 158 768 € HT (cent cinquante-huit mille sept cent soixante-huit euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 26 février 2024 – Acceptation du devis fourni par Madame Sandra CHAINAY, psychologue pour des interventions au sein du Square aux Enfants pour un montant HT de 5500 euros (cinq mille cinq cents euros),
- Décision du Maire en date du 26 février 2024 – Acceptation du devis fourni par la société ALTRAD d'un montant HT de 8500 euros (huit mille cinq cents euros hors taxes) pour la fourniture de 25 poubelles destinées aux déjections canines et de 4000 sacs en rouleau,
- Décision du Maire en date du 27 février 2024 – Acceptation du devis fourni par la société ALTRAD d'un montant HT de 5890 (cinq mille huit cent quatre-vingt-dix euros pour la fourniture de 10 poubelles supplémentaires destinées aux déjections canines,
- Décision du Maire en date du 29 février 2024 – Acceptation du devis fourni par la société SECU PROTECTION pour le gardiennage de la 70ème édition de la Fête Saint-Pierre de Milly-la-Forêt pour un montant HT de 2976 euros (deux mille neuf cent soixante-seize euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 1er mars 2024 – Acceptation de la proposition tarifaire de la société « Assessfirst », d'un montant HT de 7302 euros (sept mille trois cent deux euros hors taxes) pour l'accès à une plateforme RH dédiée aux recrutements et aux évaluations des agents communaux,
- Décision du Maire en date du 04 mars 2024 – Acceptation des devis du bureau d'Étude CECOTECH dans le cadre du plan de circulation pour un montant HT de 10 457,50 euros (dix-mille quatre cent cinquante-sept euros et cinquante centimes d'euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 04 mars 2024 – Attribution du marché de signalétique des entrées de Ville à la société SA PETRUS NV pour un montant de 128 326 € HT (cent vingt-huit mille trois cent vingt-six euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 5 mars 2024 – Acceptation du devis présenté par la société CHADEL pour la plantation d'arbres au boudodrome d'un montant HT de 18 445 euros (dix-huit mille quatre cent quarante-cinq euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 5 mars 2024 – Acceptation du devis présenté par la société DICOREP pour la fourniture et pose d'un abri vélo et d'arceaux vélos situés à proximité de la maison des associations d'un montant HT 5508 euros (cinq mille cinq cent huit euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 5 mars 2024 – Acceptation du devis présenté par la société DECOGARDEN pour la plantation d'arbres complémentaires sur le boulevard Felix Eboué et Joffre d'un montant HT de 3 665 euros (trois mille six cent soixante-cinq euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 5 mars 2024 – Acceptation du devis présenté par la société TPS pour la reprise de l'affaissement des pavés à proximité du restaurant Le Colliano, d'un

montant HT de 3 524,5 euros (trois mille cinq cent vingt-quatre euros et cinquante centimes hors taxes),

- Décision du Maire en date du 5 mars 2024 – Acceptation du devis présenté par la société TPS concernant le curage des puisards des chemins de la Guichère et de Saint Blaise, d'un montant HT de 2962.33 euros (deux mille neuf cent soixante-deux euros et trente-trois centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 5 mars 2024 – Acceptation du devis présenté par la société TPS concernant le laniéragage des pavés autour du Colombier, d'un montant HT de 2 302.78 euros (deux mille trois cent deux euros et soixante-dix-huit centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 5 mars 2024 – Acceptation du devis présenté par la société TPS concernant la pose des pavés (sans laniéragage) autour du Colombier, d'un montant HT de 15 398.11 euros (quinze mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros et onze centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 5 mars 2024 – Acceptation du devis présentés par la société TPS concernant la réalisation d'une campagne relative à la reprise des nids de poule sur la voirie communale, d'un montant HT de 6 312 euros (six mille trois cent douze euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 6 mars 2024 – Acceptation du devis présenté par la société TPS concernant la réfection des ralentisseurs en enrobé de la rue Pasteur, d'un montant HT de 16 186,26 euros (seize mille cent quatre-vingt-six euros et vingt-six centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 6 mars 2024 – Acceptation du devis présenté par la société TPS concernant la réalisation d'une seconde campagne relative à la reprise des nids de poule sur la voirie communale, d'un montant HT de 6 312 euros (six mille trois cent douze euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 12 mars 2024 – Acceptation du devis présenté par la société TPS concernant la réalisation des diagnostics amiantes des enrobés de l'avenue du général Leclerc, d'un montant HT de 2 121 euros (deux mille cent vingt-et-un euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 12 mars 2024 – Acceptation du devis présenté par la société TPS concernant la réalisation des sondages réseaux de l'avenue du général Leclerc, d'un montant HT de 2930,82 euros (deux mille neuf cent trente euros et quatre-vingt-deux centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 12 mars 2024 – Acceptation du devis présenté par la société TPS concernant la réalisation travaux de reprise de la voirie au 1 chemin du Buisson Loret, d'un montant HT de 4 586,21 euros (quatre mille cinq cent quatre-vingt-six euros et vingt et un centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 12 mars 2024 – Acceptation du devis fourni par la société ANTHONY BOURGUIGNON pour la fourniture et l'installation de barnums avec plancher destinés aux exposants de la 70ème édition de la Fête Saint-Pierre de Milly-la-Forêt pour un montant HT de 5950 euros (cinq mille neuf cent cinquante euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 12 mars 2024 – Acceptation du devis fourni par la société ANTHONY BOURGUIGNON pour la sonorisation du boulevard du maréchal Lyautey qui accueillera les exposants de la Fête de la Saint-Pierre 2024 pour un montant HT de 2900 euros (deux mille neuf cents euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 13 mars 2024 – Acceptation du devis fourni par la société POINT P, d'un montant HT de 2757,91 euros (deux mille sept cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-onze centimes hors taxes) pour l'achat du matériel nécessaire à la réalisation des travaux d'insonorisation de la salle Citronnelle par la régie,
- Décision du Maire en date du 13 mars 2024 – Acceptation des devis de la société ACF pour la remise à niveau des alarmes et des contrôles d'accès des bâtiments communaux pour un

montant HT de 15 361,91 euros (quinze mille trois cent soixante et un euros et quatre-vingt-onze centimes d'euros hors taxes),

- Décision du Maire en date du 13 mars 2024 – Acceptation du devis fourni par la société TPS, d'un montant de 5 033,64 € HT (cinq mille trente-trois euros et soixante-quatre centimes hors taxes) pour la création d'une chambre de tirage et d'une tranchée pour le passage des fourreaux au carrefour Chagot dans le cadre de l'extension du système de protection de la Commune,
- Décision du Maire en date du 15 mars 2024 – Acceptation des termes du contrat annuel de dératisation, désinsectisation et sanitation fourni par la société SERVIGECO, d'un montant HT de 2828 euros (deux mille huit cent vingt-huit euros hors taxes) pour une période d'un an,
- Décision du Maire en date du 29 mars 2024 – Attribution du marché de travaux d'aménagement de voirie de l'avenue du Général Leclerc à la société TPS pour un montant de 489 492.70 € HT (quatre cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-douze euros et soixante-dix centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 27 mars 2024 – Acceptation du devis présenté par la société AB EVENEMENTS pour la sonorisation du festival d'escalade Oh My Bloc ! 2024, d'un montant HT de 2 350 euros (deux mille trois cent cinquante euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 27 mars 2024 – Acceptation du devis présenté par la société AB EVENEMENTS pour la location de barnums pour le festival d'escalade Oh My Bloc ! 2024, d'un montant HT de 4 800 euros (quatre mille huit cents euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 27 mars 2024 – Acceptation du devis fourni par la société ANTHONY BOURGUIGNON pour l'intervention de 8 artistes sur le champ de foire durant le week-end de la Saint-Pierre 2024 pour un montant HT de 6040 euros (six mille quarante euros hors taxes).

POUVOIR

Je soussigné(e)....., agissant en qualité
d'Adjoint au Maire/Conseiller Municipal¹, donne pouvoir à

.....
pour voter en mes lieux et place à la séance du **Conseil Municipal du**.....

Fait à Milly-la-Forêt, le

¹ Rayer la mention inutile

